



COMMISSION DES CALENDRIERS

Procès-Verbal n°23

Réunion du :	Jeudi 26 février 2026
Président :	M. Laurent OZENDA
Délégué du C.D.	M. Jean-Paul RUIZ
Secrétaire :	M. Jacky VAN DRIESSCHE
Présents :	MM. Jean Pierre ROSITO – Jean Claude SIMION

ORDRE DU JOUR

Contrôle des feuilles d'horaires des journées des 07 et 08 mars 2026

RECTIFICATION DU PV N°17

Annulation d'amende

Amende financière de 8€

SC DRAGUIGNAN : CHAMP U 15 D2 POULE O (51116.2) contre U.S. CADIERENNE

FEUILLES D'HORAIRES NON PARVENUES

Week-end du 07 et 08 mars 2026

Amende financière de 20 €

- F.C. PAYS DE FAYENCE 1 : CHAMP DPT D3 POULE C (50427.2) – CHAMP DPT D4 POULE C – CHAMP U 15 D2 POULE O –
- EFC SEYNOIS ET.S2 : CHAMP U 15 D3 POULE C (53340.1)

CLUBS AYANT CONVOQUES LE SAMEDI UNE EQUIPE NE POUVANT JOUER QUE LE DIMANCHE

Amende financière de 8€

Adresser une nouvelle convocation pour le dimanche au club et au District

- NEANT

CLUBS AYANT CONVOQUES LE SAMEDI MATIN UNE EQUIPE NE POUVANT JOUER QUE SAMEDI APRES MIDI

Amende financière de 8€

- NEANT

*Prochaine Réunion
Jeudi 05 mars 2026*

Le Président : Laurent OZENDA
Le Délégué du C.D : Jean-Paul RUIZ
Le Secrétaire : Jacky VAN DRIESSCHE